

Chapitre 12

Sujets et pistes de correction

Mode d'emploi

Recommandations

Attention, pour que ces différents exercices type concours soient les plus profitables vous devrez respecter les règles suivantes :

- pour chaque sujet de devoir écrit, prévoir un temps de réalisation de deux heures dans les conditions du concours (deux heures d'affilée, au calme et sans distraction extérieure) ;
- pour chaque série de tests d'aptitude, prévoir le temps de réalisation indiqué ;
- traiter le sujet AVANT de jeter un œil même furtif sur les propositions de correction ;
- n'utiliser ni le chapitre méthodologie, ni la moindre ressource extérieure à vos connaissances du moment ;
- laisser un temps de « repos » entre la fin de la réalisation du devoir et la lecture de la correction ;
- prendre le temps de faire une auto-évaluation à froid de son travail ;
- prendre connaissance des pistes de correction proposées ;
- idéalement refaire ce concours blanc à distance pour s'assurer de sa progression.

📌 N'oubliez pas que le respect de ces règles, contraignantes, est un très bon investissement pour une réussite au concours.

Grille d'autocorrection

Vous estimerez peut-être difficile de pouvoir auto-évaluer votre travail écrit. Pourtant, c'est un exercice nécessaire et utile. L'auto-évaluation, ce n'est pas lire un corrigé type. L'auto-évaluation, c'est lire sa production, sa copie, ses réponses, avec recul et objectivité. Est-ce que l'on retrouve tous les éléments attendus ? Comment je perçois mes écrits avec recul ? La grille d'autocorrection proposée ci-dessous vous permettra de répondre à ces questions. Vous pourrez calculer une note, qui ne reste qu'un indicateur parmi d'autres, mais qui vous permettra de mesurer votre progression devoir après devoir. Pour chaque ligne, placez une croix dans la colonne du critère correspondant.

« Présentation générale de la copie » : si j'estime que ma copie est moyennement aérée, propre et lisible, je coche le critère « Passable, 0,25 pt ».

« Lecture attentive du texte support » : si j'estime que j'ai lu de façon trop rapide et succincte le texte je peux cocher insuffisant, et dans ce cas j'ai trois niveaux

possibles qui pourraient correspondre à « très, très insuffisant », « très insuffisant » et « insuffisant ».

Pour la partie de droite, « FOND », je compte le nombre de croix pour chaque colonne, je multiplie ce nombre par le coefficient de la colonne, puis j'additionne le tout pour obtenir la note sur 17.

Pour noter les tests d'aptitude :

- repérez le nombre de questions posées ;
- calculez le coefficient COEF qui est égal à 10 divisé par le nombre de questions posées ;
- comptez le nombre de bonnes réponses et le nombre de mauvaises réponses ; *(Chaque bonne réponse vaut 2 points, chaque mauvaise réponse vaut « -0,5 point »).*
- calculez les points gagnés en multipliant le nombre de bonnes réponses par deux ;
- calculez les points perdus en multipliant le nombre de mauvaises réponses par 0,5 ;
- soustrayez ces totaux, points gagnés moins points perdus, pour obtenir un « Total BM » ;
- multipliez ce « Total BM » par le COEF pour obtenir une note sur 20.

Grille d'autocorrection admissibilité			
Devoir écrit - Forme (Sélectionner le critère correspondant)			
Présentation générale de la copie (aération, propreté, lisibilité).	Insuffisant 0 pt	Passable 0,25 pt	Bien 0,50 pt
Syntaxe (vocabulaire, règle du langage écrit).	Insuffisant 0 pt	Passable 0,50 pt	Bien 1 pt
Orthographe (relisez attentivement votre copie).	> 10 fautes 0 pt	5 à 10 fautes 0,50 pt	< 5 fautes 1 pt
Respect des consignes (anonymat, utilisation des supports).	Insuffisant 0 pt	Passable 0,25 pt	Bien 0,50 pt
Sous-total - Forme	_____ pt	_____ pt	_____ pt
Devoir écrit - Fond (Placer 17 croix dans les critères correspondants)			
Lecture attentive du texte support.	Insuffisant	Passable	Très bien
Compréhension globale du texte.	Insuffisant	Passable	Très bien
Repérage du thème évoqué par le texte.	Insuffisant	Passable	Très bien
Repérage des idées principales du texte.	Insuffisant	Passable	Très bien
Lecture et compréhension des question posées.	Insuffisant	Passable	Très bien
Réponse proposé à la question 1.	Insuffisant	Passable	Très bien
Réponse proposé à la question 2.	Insuffisant	Passable	Très bien
Réponse proposé à la question 3.	Insuffisant	Passable	Très bien

Définitions apportées.	Insuffisant	Passable	Très bien						
Apport de connaissance personnelle.	Insuffisant	Passable	Très bien						
Réponses argumentées.	Insuffisant	Passable	Très bien						
Utilisation d'un plan (si réponse longue).	Insuffisant	Passable	Très bien						
Introduction et conclusion (si réponse longue).	Insuffisant	Passable	Très bien						
Équilibre des parties développées.	Insuffisant	Passable	Très bien						
Réponse adaptée pour une question « chiffres ».	Insuffisant	Passable	Très bien						
Appréciation générale.	Insuffisant	Passable	Très bien						
Relecture finale de la copie.	Insuffisant	Passable	Très bien						
Nombre de croix (17) par colonne									
Coefficients	x 0	x 0,1	x 0,3	x 0,4	x 0,5	x 0,7	x 0,8	x 0,9	x 1
Nombre de croix x coefficient									
Total - Fond =	_____ /17 pts								

Total - Forme =	_____ /3 pts
Total - Fond =	_____ /17 pts
Total devoir écrit =	_____ /20 pts

Remarque :

Tests d'aptitudes

Temps consacré par rapport au temps recommandé.	Insuffisant	Passable	Bien
Nombre de questions du test effectué.	Nombre de question du test = _____		
Coefficient = 10 : nombre de questions du test.	Coefficient = 10 : _____ = _____		
	Bonnes (B)	Non répondues (NR)	Mauvaises (M)
Nombre de réponses obtenues (<i>Cf. correction</i>)			
Multiplication	x 2 = _____		x 0,5 = _____
Total (BM)	_____ (B) moins _____ (M) = _____ (Total BM)		
Note = coefficient x total (BM)	_____ (coefficient) x _____ (total BM) = _____		
Total tests d'aptitude =	_____ /20 pts		

Concours blanc n°1

Objectifs du concours blanc n°1

Le sujet est classique mais est toujours d'actualité. IL est important que vous ayez pris connaissance des dernières avancées législatives. Un sujet qui vous permet d'amener facilement le lien avec votre futur exercice professionnel.

Pour les tests d'aptitude, le temps se resserre, la réflexion doit être rapide.

Sujet devoir écrit n°1

Consignes : durée 2 heures dans les conditions du concours.

Les barrières à la scolarisation d'élèves handicapés persistent

Dix ans après la loi de 2005, le nombre d'enfants et adolescents handicapés scolarisés en « milieu ordinaire » a presque doublé.

Des progrès, mais peut mieux faire. Telle est l'appréciation donnée par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) à la scolarisation des élèves handicapés. Après une décennie (2005-2015) de progrès jugés « fulgurants » en la matière, qui a vu les portes de l'école s'ouvrir à ces enfants, l'instance d'évaluation a présenté, jeudi 11 février, ses préconisations pour que l'on s'approche davantage de l'idéal d'une école « inclusive ». Cette présentation fait à la suite d'une conférence de comparaisons internationales sur le sujet, organisée les 28 et 29 janvier en présence de décideurs.

D'abord, les succès. Dix ans après la loi de 2005, qui a instauré un droit à la scolarisation pour tous les enfants et adolescents handicapés, la situation s'est considérablement améliorée. En une décennie, le nombre d'élèves handicapés scolarisés en « milieu ordinaire », c'est-à-dire dans une école lambda, a presque doublé (252 285 élèves en 2014 contre 133 838 en 2004). Aujourd'hui, la moitié des élèves handicapés sont scolarisés dans une classe ordinaire et bénéficient, si besoin, de l'accompagnement d'un auxiliaire de vie scolaire. Un quart est scolarisé dans une classe spécialisée d'une école ordinaire. Près de 20 % suivent leur scolarité dans un établissement médico-social ou à l'hôpital. Cette évolution concerne tous les niveaux de la scolarité, de la maternelle au lycée, et tous les types de handicap - même si les déficiences intellectuelles sont moins représentées en milieu ordinaire que les déficiences physiques.

Très peu d'accès aux études postbac

« Plus crucialement, c'est la vision du handicap à l'école qui a été révolutionnée, observe la sociologue Nathalie Mons, présidente du Cnesco. Historiquement, cette scolarisation a porté tous les traits de l'univers médical, le handicap étant considéré comme une déficience, une maladie, davantage qu'une différence. Désormais, la France a adopté le modèle de l'école inclusive, qui n'est plus strictement enfermé dans une vision médicale du handicap. Cette vision de l'enfant et de la société moins normée accepte les différences comme une diversité. » Elle se traduit par le droit d'apprendre dans le même environnement que les autres, de prendre pleinement part à la vie de l'école, d'être reconnu comme membre à part entière de cette communauté.

La France a ainsi rattrapé son retard en la matière, rejoignant un mouvement qui concerne la plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement

économiques (OCDE). De fait, depuis une vingtaine d'années, la quasi-totalité d'entre eux se sont dotés de législations venant concrétiser le droit à une « éducation inclusive » (à l'image du No Child LeftBehindAct, en 2001, aux Etats-Unis), avec une tendance à accueillir davantage les élèves handicapés en milieu ordinaire, et moins en structures spécialisées.

Le bilan du Cnesco demeure toutefois nuancé. Premièrement, si « *l'école inclusive est bien en train de devenir une réalité dans le primaire, les élèves en situation de handicap sont encore très souvent séparés des autres au collège, et plus encore au lycée* », souligne Nathalie Mons. La quasi-totalité des enfants handicapés âgés de 3 à 5 ans sont scolarisés dans une école ordinaire ; à 12 ans, ils sont 80 % ; à 15 ans, un peu plus de 60 % ; et à 18 ans, seulement 44 %. Ils accèdent très peu aux études postbac : seuls 6 % des jeunes handicapés âgés de 20 à 24 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur.

Éliminer les « barrières physiques » à la scolarisation

Deuxièmement, les parcours scolaires sont plus « *heurtés* » : plus de redoublement, plus d'échec, plus de réorientation. Les études montrent par ailleurs que les élèves handicapés sont moins à l'aise à l'école, tout comme leurs parents, qui ont une perception moins positive de la scolarisation de leur enfant que les autres parents.

Parmi ses préconisations, le Cnesco propose d'abord d'éliminer une fois pour toutes les « *barrières physiques* » à la scolarisation. De fait, tous les établissements scolaires ne sont pas encore aux normes d'accessibilité. Mais les défis sont loin d'être seulement matériels. Si l'accent a été mis jusqu'à présent sur les progrès quantitatifs (plus d'élèves handicapés à l'école), le Cnesco appelle de ses vœux un « acte II », qui soit davantage qualitatif.

Cela pourrait passer par une sensibilisation des autres élèves au handicap, par un tutorat entre pairs pour favoriser le vivre-ensemble et prévenir les préjugés, par un accès des élèves handicapés aux activités périscolaires - ce qui est loin d'être toujours le cas, comme l'avait souligné en 2014 le Défenseur des droits. Le Cnesco propose aussi de généraliser l'équipement des élèves handicapés en tablettes numériques chargées de logiciels offrant une alternative à la prise de notes. Il invite enfin à repenser la formation des enseignants. Outre la formation à la connaissance du handicap, ceux-ci doivent disposer de méthodes pédagogiques plus « *diversifiées* » pour s'adapter aux besoins particuliers de chaque élève.

Le Monde.fr | 12.02.2016 à 05h00 • Mis à jour le 12.02.2016 à 08h21 | Par Aurélie Collas
http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/02/12/handicap-a-l-ecole-peut-mieux-faire_4863978_3224.html

Question 1

Expliquez les grandes lignes de la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. En quoi propose-t-elle une avancée concernant la scolarité des enfants en situation d'handicap ?

Question 2

L'intégration scolaire reste encore inaccessible aux enfants en situation d'handicap. Comment expliquez-vous cette situation ?

Question 3

Quels seraient selon vous l'intérêt de favoriser cette intégration ?

Vous apporterez une réponse structurée.

Sujet tests d'aptitude n°1

Consignes : durée 2 heures, dans les conditions du concours.

Question n°1

Écrivez en chiffres romains : 24.

Question n°2

Parmi les réponses proposées, sélectionnez celle correspondante à la somme de $14241 + 415812 + 418941 + 478952 + 125652$.

- A - 1454785.
- B - 1454789.
- C - 1454781.
- D - 1454786.
- E - Aucune réponse correspondante.

Question n°3

Calculez le produit de : $4,12 \times 753$.

Question n°4

Parmi les réponses proposées, sélectionnez celle correspondante, avec deux décimales, au résultat de $47852 : 452$.

- A - 105,87.
- B - 105,86.
- C - 105,85.

Question n°5

Calculez : $5 + (7 - 4) \times 2$.

Question n°6

Ce matériel est normalement vendu 4 € pièce. On me propose d'en acheter 100 pour 200 € ou d'en acheter 150 pour 300 €. Pour ces deux options, quel est le pourcentage de la réduction accordée par rapport au prix normal ?

Question n°7

Calculez : $10^2 + 10^2$.

Question n°8

Convertissez : 2,5 litres en décalitres.
Convertissez : 4,5 centimètres en mètres.
Convertissez : 7,9 grammes en hectogrammes.

Question n°9

Convertissez : 2 j 12 h 270 min en jours.

Question n°10

Calculez : 1 j 18 h 29 min 3 s + 3 j 19 h 58 min 58 s.

Question n°11

Calculez : 2 j 10 h 10 min 10 s - 1 j 11 h 11 min 11 s.

Question n°12

Convertissez : 54 dm³ en dam³.

Question n°13

Convertissez : 473 cm³ en kL.

Question n°14

L'ambulance s'est rendue en 12 minutes sur les lieux de l'accident situé à 2,5 kilomètres. Quelle a été la vitesse moyenne de l'ambulance sur cette intervention (en km/h) ?

Question n°15

Cinquante personnes malades sont à soigner aujourd'hui. Cinq salles de soins sont disponibles. Chaque salle de soins pourra accueillir huit malades. Combien de patients ne pourront pas être pris en charge ?

Question n°16

Classez ces additions par ordre CROISSANT des sommes obtenues.

- A - 87 + 1 + 41 + 4.
- B - 45 + 96 + 4.
- C - 63 + 74 + 7.
- D - 63 + 85 + 52 + 4.
- E - 74 + 41 + 54.

Question n°17

Combien de « 3 » sont présents dans la grille ci-dessous ?
Combien de « 666 » sont présents dans la grille ci-dessous ?

6	1	0	3	7	0	9	6	8	6	1	8	3	2
6	2	2	4	6	8	6	8	1	2	3	6	4	7
6	4	6	0	4	4	1	9	0	1	8	4	9	2
3	1	0	1	9	6	9	1	6	1	6	2	3	0
0	0	2	6	4	0	8	6	0	2	0	1	4	2
1	0	3	1	0	6	6	2	6	6	6	9	2	8
3	0	2	2	7	1	2	4	6	4	3	1	3	2
6	1	1	3	4	9	1	6	0	0	0	1	6	0
2	0	3	8	2	1	2	8	7	3	8	4	4	3
8	3	1	3	9	3	6	0	9	2	9	1	0	1
1	2	4	6	8	1	6	9	3	1	6	4	1	2
3	2	1	1	8	1	6	3	2	4	0	0	0	2
2	0	4	1	8	0	9	8	0	2	4	2	1	6
1	7	1	2	6	1	8	9	7	0	6	7	6	0

Question n°18

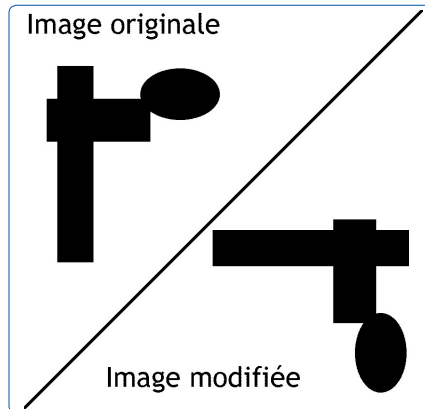
Relevez le nombre de lettres « E », « J » et « Z » dans la grille ci-dessous.

A	H	P	V	D	H	C	P	D	W	V	W	U	I
L	M	Q	B	M	V	F	W	V	B	W	E	A	I
L	J	A	P	W	V	P	L	A	L	J	R	M	I
K	E	Q	M	C	O	N	C	O	U	R	S	P	I
H	U	L	A	D	B	D	M	W	Q	F	V	M	I
P	W	C	W	A	W	T	W	V	Y	M	W	Q	I
F	V	F	K	G	V	B	S	Q	A	D	C	M	I
M	M	J	P	V	V	K	P	E	F	M	F	A	D
D	H	L	E	M	B	V	M	K	T	M	A	W	I
P	C	Q	H	U	M	H	W	H	L	B	G	B	I
L	M	P	F	P	A	V	D	L	U	E	J	A	D
B	A	T	E	S	T	P	V	F	A	F	H	D	H
H	G	D	W	A	W	J	E	U	H	M	R	F	I
A	C	L	R	W	R	L	H	W	P	L	M	V	I

Question n°19

Quelle est la ou les transformations subies par l'image modifiée par rapport à l'image originale ?

- Rotation de +90°.
- Rotation de -90°.
- Rotation de 180°.
- Symétrie horizontale.
- Symétrie verticale.
- Aucune modification.



Question n°20

Retrouvez dans cette grille un professionnel de santé.

I	A	N	H	F	U	I
E	R	V	M	S	I	Y
E	Z	R	X	X	X	X

Question n°21

Complétez la suite suivante : 198 - 196 - 193 - 188 - 186 - ? - 181.

Question n°22

Complétez la suite suivante : 10, 20, 30, 40, ?, 60, 70.

Question n°23

Complétez la suite suivante : 2, 4, 6, 9, 12, 15, 19, 23, ?, 32.

Question n°24

Complétez la suite suivante : 2, 4, 8, ?, 32.

Question n°25

Complétez la suite suivante : 1, 3, 9, 27, ?

Question n°26

Complétez la suite suivante : 10, 20, 40, ?, 160.

Question n°27

Trouvez la solution pouvant correspondre à cette grille.

Séries				Symboles	
				Bien placés	Mal placés
A	F	C	D	2	0
E	B	D	C	0	2
D	F	E	C	1	1
C	D	B	E	2	0
A	C	B	E	3	0
Propositions :					
1) AFBE	2) FABE	3) AFBC	4) BEAF	5) EFAB	

Pistes de correction devoir écrit n°1**Question 1**

Expliquez les grandes lignes de la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. En quoi propose-t-elle une avancée concernant la scolarité des enfants en situation d'handicap ?

La loi du 11 février 2005 est l'une des principales lois sur les droits des personnes handicapées, depuis la loi de 1975.

Les toutes premières lignes de la loi rappellent les droits fondamentaux des personnes handicapées et donnent une définition du handicap :